



Appel à courts-métrages : règlement 2026

FESTIVAL JEUNESSE DU COURT-METRAGE

« Ça tourne !»

Vendredi 17 avril 2026, de 18h00 à 20h30,

Au cinéma Lux de Cadillac

Art. 1/ Présentation

Le festival jeunesse du court-métrage « Ça tourne ! » est organisé par le Point Loisirs Accueil Jeunes de la Communauté de Communes de Convergence Garonne en partenariat avec le Cinéma Lux de Cadillac, le dispositif CAMEO et « Passeurs d'images ».

Il se déroule chaque année, au Cinéma Lux de Cadillac.

Tous courts-métrages réalisés par des jeunes (11/17 ans) constitués en groupe ou non, qui veulent concourir sont acceptés, sélectionnés puis projetés devant un jury de professionnels.

Trois prix sont décernés à l'issue des projections : le prix du jury, le prix public et le prix CAMEO.

Art. 2/ Conditions de participation

2.1/ Droits d'inscription

L'inscription au festival est gratuite.

2.2/ Participants

L'appel à courts-métrages est ouvert :

- A toute personne ou groupe de personnes, âgée(s) de 10 à 17 ans, réalisateur(s)(rices) du film (les personnes majeures peuvent faire partie d'un groupe à condition qu'elles soient en minorité)

Tous les participants devront faire remplir et signer l'autorisation de diffusion ci-jointe par des représentants légaux. Le règlement suivant devra également être signé et renvoyé.

2.3 / Présélection

L'inscription à la présélection sera effective après réception du court métrage, de la fiche d'inscription dûment remplie, et de l'autorisation de diffusion, avant le **27 février 2026.**

Art. 3/ Caractéristiques des courts métrages

3.1/ Réalisation

Les participants attestent qu'ils sont impliqués dans la plupart des étapes de la réalisation du court métrage : écriture du scénario, repérages, création des décors et des costumes, prises de vue et de son...

3.2/ Millésime

Les courts-métrages devront avoir été réalisés lors de l'année en cours ou en N-1 au plus tard.

3.3/ Durée

Les courts-métrages ne devront pas excéder **15 minutes**, génériques compris.

3.4/ Genres

Tous les films réalisés seront des fictions.

Tous les genres sont acceptés : comédie, policier, suspense...

Art. 4/ Conditions d'envoi

Les supports acceptés pour l'envoi au comité de sélection du court-métrage sont le format MP4 et le format DCP.

Les courts-métrages sont à envoyer à plaj@convergence-garonne.fr

Date limite d'envoi le **27 février 2026.**

Art. 5/ Droits à l'image et propriété intellectuelle

Les réalisateurs et producteurs attestent et garantissent que :

- Les œuvres sont des créations originales au sens des la loi sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Les œuvres demeurent la propriété pleine des réalisateurs et des producteurs ;

- Les œuvres proposées, bandes sonores comprises, ne contreviennent en rien aux droits d'auteurs et droits voisins en vigueur ;
- Les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres ou les auteurs et ayant droits d'œuvres reproduites sur celles du réalisateur, lui ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leurs images ou de leurs œuvres.

Art. 6/ Sélection

La sélection est faite par un comité en amont du festival. Les structures seront alors prévenues de leurs sélections et devront être présentes le soir de la projection.

Art.7/ Acceptation du règlement

La participation au FESTIVAL JEUNESSE DU COURT-METRAGE : « Ça tourne » entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Date et signature,